



Instructions et ressources pour l'élaboration d'un plan de sécurité relatif aux MGF/E

Notre outil de planification du plan de sécurité est un guide compatissant et compréhensible qui aide les filles à risque à prendre des décisions éclairées concernant leur bien-être et leur donne les moyens d'agir dans leur situation.

Nous reconnaissons l'importance d'être sensibles aux réalités culturelles et rejetons toute forme de racialisation ou de stigmatisation qui pourrait perpétuer les préjugés. En mettant l'accent sur l'éducation, la sensibilisation et le soutien communautaire, nous visons à favoriser le développement de la capacité d'agir (agentivité) et de la résilience. Cet outil est une ressource qui tient compte de la diversité des perspectives et des expériences. Nous nous engageons à aborder cette question avec empathie et reconnaissons la complexité des contextes sociaux et culturels en jeu.

La plupart des filles subissent des MGF/E lorsqu'elles sont jeunes et la plupart n'ont aucune idée de ce qui les attend lorsqu'elles voyagent à l'étranger ou lorsqu'une exciseuse vient au Canada à cette fin. Grâce au militantisme continu et aux activités de sensibilisation à notre réseau et aux nombreux organismes qui en font partie, nous espérons que davantage de filles, même des fillettes, prendront conscience des dangers liés aux MGF/E ainsi que de leurs droits et options.

Quand utiliser un plan de sécurité?

Effectuez d'abord une évaluation des risques à l'aide de l'outil d'évaluation des risques de MGF/E et d'intervention et si la conclusion est que la fille court un risque possible ou imminent de subir une MGF/E, élaborez un plan de sécurité. Si le risque est imminent, vous devez également prendre des mesures supplémentaires pour protéger l'enfant et contacter les services de protection de l'enfance.

Qu'est-ce qu'un plan de sécurité ?

Il s'agit d'un plan de prévention de la violence écrit et établi selon un ordre de priorité qui guide l'utilisateur à travers des étapes ordonnées pour l'aider à assurer sa sécurité dans divers scénarios. Le plan doit également contenir une liste de stratégies d'adaptation et de sources de soutien que les personnes exposées au risque de MGF/E peuvent utiliser avant, pendant ou après une situation liée aux MGF/E. Il est préférable que le plan soit rédigé dans leurs propres mots et qu'il soit facile à lire et à suivre. Un plan de sécurité peut être élaboré en collaboration avec des professionnels qualifiés, ou si cela n'est pas possible, les personnes concernées peuvent les créer elles-mêmes.

Qui devrait avoir un plan de sécurité?

L'outil d'évaluation des risques de MGF/E et d'intervention devrait être utilisé pour évaluer le cas de toute personne (adulte ou enfant) à risque de subir une MGF/E. Si l'évaluation est concluante, les conseillers, travailleurs sociaux, cliniciens, thérapeutes, travailleurs de refuges et autres élaborent un plan de sécurité avec elle.

Comment élaborer un plan de sécurité ?

Un plan de sécurité peut être élaboré en collaboration avec des professionnels qualifiés, ou si cela n'est pas possible, la personne concernée peut en créer un elle-même. Être à l'écoute de la personne, faire preuve d'empathie à son égard et l'impliquer dans le processus peut favoriser l'élaboration du plan de sécurité et la probabilité qu'il soit utilisé.

Veillez travailler avec la personne pour créer un plan de sécurité personnalisé qui tient compte de sa propre situation et de ses besoins. Proposez-lui d'être « l'adulte de confiance » ou l'ami mentionné dans le plan, à moins qu'elle ne préfère laisser les documents et autres renseignements à quelqu'un d'autre. **Tenez compte de son âge lorsque vous envisagez d'avoir recours à une maison d'hébergement, de contacter les autorités et de trouver d'autres ressources ou services appropriés pour son âge.**

N'oubliez pas la règle de la chance unique et assurez-vous que la personne ne quitte pas votre bureau sans avoir accès au plan de sécurité et aux instructions connexes, au cas où elle n'aurait pas une autre chance de revenir et de le compléter avec le fournisseur de services. Elle pourrait quitter votre bureau et ne jamais avoir une autre chance de demander de l'aide à quelqu'un avant d'être emmenée à l'étranger ou de subir une MGF/E au Canada. Dans cette optique, gardez toujours à l'esprit les points suivants :

- **DONNEZ-LUI** autant de renseignements utiles que possible. Cela peut inclure lui donner une copie du plan de sécurité, même si vous n'avez pas pu le compléter ensemble, ou lui donner un lien vers le plan de sécurité en ligne. Donnez-lui aussi un mot-code qu'elle peut utiliser lorsqu'elle a besoin de vous appeler ou de vous envoyer un texto, mais que quelqu'un l'écoute ou la surveille.

- **OBTENEZ** autant de renseignements que possible sur sa situation. S'il existe une possibilité qu'elle soit emmenée à l'étranger, obtenez des photocopies de tous ses documents et une photo récente.

Ressources supplémentaires pour le plan de sécurité :

- 6 étapes pour élaborer un plan de sécurité – Skyland Trail (en anglais seulement)
- Stratégies de sécurité : considérations pour les personnes victimes de violence familiale [2019] - Ministère de la Justice et solliciteur général de l'Alberta, gouvernement de l'Alberta (en anglais seulement)
- Mon plan de sécurité – Justice pas-à-pas

Si le plan de sécurité relatif aux MGF/E est pour une mineure, veuillez consulter les ressources suivantes :

- Planification de la sécurité avec les enfants et les jeunes - Une boîte à outils pour travailler avec les enfants et les jeunes exposés à la violence familiale – Ministère de la Justice, gouvernement de la Colombie-Britannique (en anglais seulement)
- Plan de sécurité– Jeunesse, J'écoute
- Abus à la maison : plan de sécurité – Jeunesse, J'écoute
- Service d'intervention Clavardage en direct - Jeunesse, J'écoute